

Compte-rendu du CONSEIL des ÉCOLES du RPI « La Mare Autour »

Jeudi 25 Avril 2019 à 18 h 30

Le deuxième Conseil des Écoles de l'année scolaire 2018/2019 du RPI « *la Mare Autour* » s'est réuni le jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30 à l'école Maternelle et Élémentaire de Boissy Lamberville, sous la présidence de M. Olivier BOURDON, directeur de l'école.

Ordre du jour :

- 1. Installation du nouveau Conseil des Écoles**
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire de séance**
- 3. Bilan de la classe de découverte de mars 2019**
- 4. Résultat sondage pour l'aide aux devoirs**
- 5. Répartition pédagogique pour la rentrée 2019**
- 6. Incidences organisationnelles (*conditions d'emménagement, horaires, circuits scolaires etc..*) dans l'entrée de la future Ecole Maternelle et Élémentaire Intercommunale.**
- 7. Questions diverses**

Représentants des Élus des communes du RPI présents :

- M. Gilbert LARCHER, Maire de Boissy Lamberville, Mme Myriam LE MEUR, Déléguée de Boissy Lamberville ;
- M. François JOURDAN, Maire de Bazoques et M. Serge CONCEDIEU, Délégué de Bazoques
- Mme Christine LINAND, déléguée de Giverville

Équipe enseignante présente :

- M. Olivier BOURDON, Directeur, Mme Carine DE MOTA, Adjointe à l'école de Boissy Lamberville;
- Mme Sylvie RUELLE, Directrice et Mme Hélène VIMONT, Adjointe à l'école de Giverville;
- Mme Virginie BOULENGER, Directrice de l'école du Theil-Nolent ;
- Mme Lydie SCAVENNEC, Directrice de l'école de Bazoques;

Délégué Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) présents :

- Mme Carole MUSTIÈRE et M. Alexandre CASADO.

Représentants des parents d'élèves présents :

- Mmes Élise DUEZ et Laurence VIRMOUX représentantes de la classe maternelle de Boissy Lamberville ;
- Mmes Stéphanie SIMONNET et Lucie GRARD représentantes de la classe de CE1-CE2 de Boissy Lamberville ;
- Mmes Alexandra AUBÉ et Élodie IBERT représentantes de la classe maternelle de Giverville ;
- Mme Céline BOULANGER et Virginie ROGER représentantes de la classe élémentaire de Giverville ;
- Mme Sandrine SALOMON et M. François CHOPARD, représentants de l'école de Bazoques ;
- Mme Mélanie ABILY représentante pour l'école du Theil-Nolent ;

Sont excusés pour ce Conseil des Écoles :

- M. Jean-Yves MARY, IEN de Bernay ;
- M. Thierry PARREY, Maire de Giverville ;
- M. Philippe TOUZÉ, Maire du Theil Nolent ;
- M. Johnny FOURQUEMIN, Délégué du Theil Nolent ;
- Mme Déborah LE BASTARD représentante pour l'école du Theil-Nolent ;

1. Installation du Conseil des Écoles

M. BOURDON souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des Écoles du RPI « *La Mare Autour* » pour cette nouvelle réunion.

2. Nomination d'une secrétaire de séance

Mme RUELLE enseignante de GIVERVILLE est désignée comme secrétaire de la réunion.

3. Bilan classe de découverte :

129 enfants ont participé à la classe de découverte. Le séjour a été globalement satisfaisant, avec quelques soucis de gastro pour quelques enfants et des locaux pas vraiment adaptés aux maternelles malgré une habilitation pour les accueillir.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement MM Abily, Le Bastard et Beudet et Mmes Beudet et Abily pour le transport des bagages.

Elle remercie aussi Mme Le Meur qui a joué le rôle de correspondante locale en affichant quotidiennement des nouvelles dans le tableau d'affichage de l'école de Boissy.

Le bilan financier de la classe de découverte : le coût de 63 683 Euros initialement prévu est descendu à 60 022 Euros. 16 familles dont le coefficient familial est égal ou inférieur à 905 euros ont bénéficié de l'aide de la J.P.A.

Des parents déplorent que certains parents aient eu plus de nouvelles que d'autres grâce à l'envoi de sms de certains accompagnateurs. Les enseignants déplorent ce fait qu'ils n'ont connu que la veille du départ des Vosges.

4 - Résultats du sondage de l'aide aux devoirs

Suite au 1^{er} Conseil des écoles en novembre, Mme Boulanger a organisé un sondage sur le retour de l'aide au devoir au périscolaire du soir. Elle expose les résultats : Sur 68 réponses, 41 sont favorables pour l'aide aux devoirs.

M. Larcher précise que l'aide aux devoirs n'entre pas dans les missions des animatrices du périscolaire. Si cela se mettait en place, ce ne serait pas de l'aide mais plutôt de la surveillance de devoirs car il ne s'agit pas d'empiéter sur le travail des enseignants. Seule la Communauté de Communes peut donner son accord pour l'aide aux devoirs pendant le périscolaire.

Il est proposé que Mme Boulanger envoie un courrier avec le résultat du sondage à la Communauté de Communes pour appuyer la demande.

5 – Répartition pour la rentrée 2019

M. Bourdon donne une répartition provisoire des niveaux (car les inscriptions de PS ne sont pas terminées :

Boissy L. 01 = PS/MS	Giverville 01 = MS/GS	Theil Nolent = CE2 /CM1
Boissy L. 02 = CE1/CE2	Giverville O2 = CP/CE1	Bazoques = CM2

M. Bourdon annonce que Mme PETIT, actuellement en congé de formation professionnelle, est susceptible de reprendre son poste en septembre remplacée actuellement par Mme BOULENGER.

Les parents d'élèves présents concernés ne sont pas satisfaits de cette nouvelle situation et exposent leurs griefs vis à vis de Mme PETIT. Certains menacent de retirer leur enfant de l'école.

M. LARCHER indique qu'il ne suffit pas de se plaindre verbalement et que s'ils veulent faire bouger les choses, il faut qu'ils envoient des courriers à l'Inspection Académique.

6 – Incidences organisationnelles dans l'entrée de la future Ecole Maternelle et Élémentaire Intercommunale.

6-1 : Visite virtuelle du Pôle

Une vidéo de la visite virtuelle du futur pôle est projetée. Des précisions sont apportées au fur et à mesure du visionnage de la vidéo car certains changements (*sol de la salle de motricité de couleur claire et unie, suppression de l'échelle dans cette même salle, rapprochement des deux préaux dans chaque cour de récréation...*) demandés par l'équipe enseignante n'y apparaissent pas. L'assistance est globalement satisfaite du projet.

M. LARCHER précise que, comme le calendrier des travaux est respecté, le pôle devrait être prêt pour la fin du mois de novembre 2019.

6 – 2 : plusieurs questions se posent :

Le déménagement des écoles : M. Larcher indique que de l'aide sera demandée aux parents d'élèves ainsi qu'aux conseils municipaux des communes. Il émet l'idée que chaque commune déménage son école.

Le déménagement devrait avoir lieu avant et pendant les vacances de Noël. Une date sera choisie ultérieurement. L'essentiel des meubles scolaires déjà existants seront utilisés dans la nouvelle école.

Nouveaux horaires : L'équipe enseignante demandera à changer les horaires quand tout le monde sera dans le pôle : Le souhait serait d'avoir 3 h 30 de cours le matin, sachant que selon les études chrono biologiques l'enfant est davantage disponible, et 2 h 30 l'après-midi.

Cela donnerait les horaires suivants :

8h30 – 12h00 le matin et 13h30 – 16 h l'après-midi. Pour la cantine, 2 services devront être prévus afin que les conditions acoustiques soient les meilleures possible. Les élèves de Maternelle, voire les CP, mangeront au 1^{er} service et les élémentaires au 2^{ème} service.

Ce changement d'horaires aura une incidence sur la durée du périscolaire : il y aura 30 minutes de moins le matin mais plus 30 minutes le soir. Tous les élèves finissant à la même heure et étant sur place, il n'y aura plus d'arrivée échelonnée au périscolaire. Cela permettra aux animatrices de mettre en place des activités plus longues qu'aujourd'hui (*car certains élèves auront alors 2 h 30 de périscolaire*).

Cela aura aussi une incidence sur le transport scolaire : Le départ se ferait à 8h 00 au Theil Nolent puis irait à Bazoques, Giverville (*éventuellement la Garenne*) et enfin l'école de Boissy Lamberville. Si cela était acté par la Région, l'accompagnatrice serait obligée de partir de l'école du Theil Nolent. Mais ce changement ne pourrait pas intervenir avant l'année scolaire 2020 -2021. Car le calendrier pour tout changement éventuel étant dépassé, les horaires, pour le reste de l'année 2019-2020, seront donc ceux de l'école de Boissy Lamberville [9 h 05 – 12 h 05 /13 h 35 – 16 h 35] avec éventuellement un seul circuit de car.

Il est décidé de contacter le service transport scolaire de la CCLPA :

- pour savoir si le contrat actuel permet d'être changé pour ne plus avoir qu'un seul circuit au lieu de deux.
- pour avoir une projection de nouveaux horaires au niveau des arrêts.

Après ces réponses, un sondage sera organisé auprès des familles afin de connaître combien d'enfants prendront le car et de mettre en place le nombre de circuits de car en conséquence.

M. Larcher se charge de prendre contact avec M. Combes, responsable de ce service à la CCLPA.

Mme Boulanger alerte sur le fait que si les horaires changent il y aura beaucoup d'enfants après 16 h au périscolaire. M. Larcher répond que la réglementation au niveau du nombre d'encadrant sera respecté. Elle a aussi quelques inquiétudes sur le stationnement le matin. M. Larcher la rassure en lui précisant qu'il va y avoir un stationnement spécial pour le car et que pour le stationnement des voitures, il y a 20 places devant le pôle mais il y a également le parking de la salle des fêtes avec un chemin piétonnier qui mènera à l'école ; si cela n'est pas suffisant, il y a encore le parking du stade.

Mme Boulanger demande où en est le projet E.N.I.R. (*École Numérique pour l'Innovation et la Ruralité*). M. Bourdon indique que le projet de 16 000 euros aurait été accordé mais que nous n'avons pas eu, à ce jour, de réponse officielle. Ce projet comprend des vidéos projecteurs interactifs dans chaque classe ainsi qu'un pack mobile de 16 tablettes avec claviers amovibles.

7 – Divers

Spectacle au théâtre « L'Eclat » : Cette année, seules les classes de Mme VIMONT et Mme DE MOTA ont pu obtenir une séance. Elles iront voir un spectacle le lundi 29 avril (le matin).

Photos de classe : M. Chopard demande si ce ne serait pas possible de changer de photographe scolaire en recommandant Mme Courtin, photographe, qui propose des photos plus originales.

M. Bourdon informe qu'on ne peut pas changer de photographe pour la rentrée prochaine car le RDV est déjà pris (le vendredi 18 octobre 2019). Par contre, cela peut être envisagé pour les années suivantes une fois que toutes les classes seront au même endroit.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20 h 40.

Le Directeur d'Ecole
Olivier Bourdon

La secrétaire de séance
Sylvie Ruelle